

Dépôt initial : Avril 2019

Version consolidée : Décembre 2019

DEMANDEUR

GAEC LA PLUME

1, La Blinière 79150 SAINT MAURICE ETUSSON *Tel : 07.87.23.89.53*

RESUME NON TECHNIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'EXTENSION SOUS LE REGIME DE L'AUTORISATION

D'UN ELEVAGE AVICOLE AU LIEU DIT « LA REVERDIERE», COMMUNE DE SAINT MAURICE ETUSSON

Effectifs demandés:

Nomenclature	Rubrique	Capacité maximale demandée
ICPE	3660.a	130 900 Emplacements volailles



Table des matières

I.Presentation	2
I.1.Historique	2
I.2.Composition de l'exploitation	2
I.3.Le projet	2
I.4.Localisation	3
I.5.Motivation	5
II.LE PROJET	5
II.1.Les effectifs animaux et la réglementation	5
II.2.Fonctionnement du site d'élevage La Réverdière	
III.GESTION DES EFFLUENTS	8
III.1.Présentation des types d'effluents produits	
III.2.Le stockage des effluents	
III.3.L'épandage	
IV.ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET SON EVOLUTION	9
IV.1. La faune et la flore	
IV.2. Les sols	
IV.3. L'eau	
IV.4. Le milieu socio-économique	_
IV.5. Qualité de l'air	
V.Facteurs susceptibles d'etre affecte de manière notable par le projet	20
V.1.La population et la santé humaine	
V.2.La biodiversité	
V.3.Les terres	21
V.4.Le sol	21
V.5.L'eau	21
V.6.L'air	21
V.7.Le climat	21
V.8.Les biens matériels	21
V.9.Le patrimoine culturel	22
V.10. Le paysage	22
VI INCIDENCES NOTARIES DI I DROIET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATION	23

I. PRESENTATION

I.1. Historique

Le GAEC LA PLUME dont les associés sont messieurs Jean-Pierre et Benjamin BRUNET, est une exploitation existante depuis le 8 juillet 2016 mais il s'agit d'un changement de statut faisant suite à l'exploitation existante depuis 1987 de M.BRUNET Jean-Pierre puis de l'exploitation de Mme et M. BRUNET Jean-Pierre. Le GAEC a été créé avec l'installation de Benjamin, fils de Jean-Pierre.

Le GAEC exploite aujourd'hui un élevage de volailles de 6 bâtiments, répartis sur un trois sites d'élevage, « La Blinière », « La Réverdière » et « Le Retord », tous trois sur la commune de St Maurice Etusson.

Le siège de l'exploitation est « 1, La Blinière », commune de St Maurice Etusson.

Projet 2019 : les associés du GAEC ont pour projet de développer leur atelier avicole et ainsi de poursuivre le développement de leur exploitation. Ce projet nécessite la construction d'un nouveau bâtiment avicole de 1800 m² sur leur site d'élevage La Réverdière.

I.2. Composition de l'exploitation

L'exploitation possède donc aujourd'hui trois sites d'élevage et une trentaine d'hectare de terres cultivée :

Site	Commune	Production et effectifs connus	Régime de classement
La Réverdière	St Maurice Etusson	57 000 animaux équivalents en volailles de chair	А
La Blinière	St Maurice Etusson	36 000 animaux équivalents en volailles de chair	E
Le Retord	St Maurice Etusson	25 000 animaux équivalents en volailles de chair	D

I.3. Le projet

Ce site comprend déjà deux bâtiments avicoles et un hangar :

- B1 : composé de deux salles d'élevage, deux SAS et d'un hangar central. Les salles d'élevage font 550 m² et 480 m² utile et le hangar a une surface de 165 m², il sert au stockage de matériel et équipement des bâtiments avicoles.
 - B2: 1200 m² utile
 - hangar de stockage paille et stockage bois, pour une capacité de 830 m³.

Avec la construction du nouveau bâtiment B3 de 1800 m² utile, la surface totale d'élevage sur le site après projet sera de 4030 m².

Le GAEC LA PLUME est autorisé pour 57 000 animaux-équivalents volailles.

Le projet comprend deux points :

1. évolution de la production dans les bâtiments existants : demander une augmentation du nombre d'emplacements autorisés par rapport à la situation actuelle pour pouvoir produire 50 000 cailles dans la salle d'élevage existante se situant à distance réglementaire des tiers, avec une production pour les autres lots de poulets, dindes ou pintades dans les bâtiments existants (aucune d'augmentation d'effectifs dans les bâtiments existants à moins de 100 m des tiers).

En terme d'emplacements, la situation ou l'effectif sera maximum dans les bâtiments existants correspondra à 89 500 emplacements, avec 39 500 poulets standards et 50 000 cailles.

- 2. construction d'un nouveau bâtiment de 1800 m², B3, pour une alternance de production de poulets et de dindes. Après projet, le nombre d'emplacements maximum sur le site d'élevage en présence simultanée correspondra à ces différentes situations :
- production de poulets dans le nouveau bâtiment : une densité de 23 poulets/m², soit pour une surface totale d'élevage sur le site de 4030 m² en prenant en compte la situation la plus contraignante en fonction de la nomenclature ICPE : 130 900 emplacements en présence simultanée avec 89 500 emplacements dans les bâtiments existants et 41 400 emplacements dans le nouveau bâtiment.
- production de dindes dans le nouveau bâtiment : une densité de 7.5 dindes/m², soit pour une surface d'élevage après projet de 4030 m² en prenant en compte la situation la plus contraignante en fonction de la nomenclature ICPE : 103 000 emplacements en présence simultanée avec 89 500 emplacements dans les bâtiments existants (poulets et cailles) et 13 500 emplacements dans le nouveau bâtiment.

Le nombre d'emplacements pris en compte dans la demande est 130 900 emplacements volailles car cela correspondant à la situation la plus contraignante en terme de nomenclature ICPE.

I.4. Localisation

Le site d'élevage concerné par le projet, "La Réverdière", est localisé sur la commune de St Maurice Etusson, au Nord du département des Deux-Sèvres.

Ce site se trouve sur la commune de St Maurice Etusson au lieu-dit « La Réverdière », au Nord Est du bourg de St Maurice Etusson, à 700 ml de ce dernier.

Le projet est également à 7 kml d'Argentonnay et 12 kml de Nueil les Aubiers.

Le projet concerné par cette demande d'autorisation d'exploitée se situe sur le site d'exploitation « La Réverdière», sur la parcelle cadastrée n°828, section G.

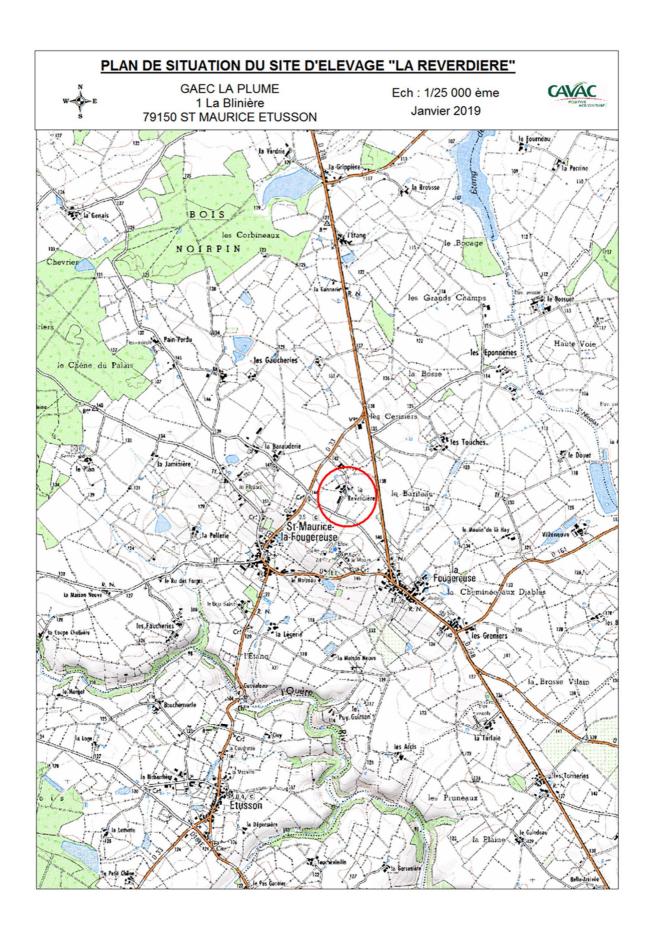
Coordonnées cartographiques en Lambert 93 :

X = 434 230,2 m Y = 6 665 680,2 m

Coordonnées géographiques :

Latitude: 47° 2'17.60"N Longitude: 0°30'3.73"O

Figure 1 : Localisation du site d'élevage « La Réverdière »



I.5. Motivation

Ce projet est motivé par le souhait des associés du GAEC LA PLUME de poursuivre le développement de leur activité d'élevage de volailles en augmentant leur capacité de production et de répondre ainsi à la demande de production afin d'assurer l'avenir de l'exploitation.

Le site « La Réverdière » présente toutes les caractéristiques favorables à l'implantation de la future installation :

- une situation en secteur agricole
- un site d'élevage déjà existant
- des réseaux d'alimentation en eau et électricité déjà présents,
- possibilité de construire les nouveaux bâtiments dans une logique de site d'élevage, à proximité du bâtiment existant, sur une zone déjà stabilisée et à distance réglementaire des tiers et points d'eau.

Une construction sur l'un des deux autres sites d'élevage n'est pas possible, les distances réglementaires à respecter vis-à-vis des tiers ne permettrait pas l'implantation d'un nouveau bâtiment à proximité des existants, en utilisant les accès et réseaux existants.

De plus, l'habitation de l'un des deux associés, Benjamin Brunet, se situe sur un hameau voisin, « Grasse », à 200 ml du site La Réverdière. Sa proximité permettra une meilleure surveillance du bâtiment et une intervention rapide en cas de problème.

II. LE PROJET

II.1. Les effectifs animaux et la réglementation

Le code de l'environnement prévoit que les installations agricoles d'une certaine importance comme celle du GAEC LA PLUME doivent, avant leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer la protection de l'environnement.

Cette demande d'autorisation est constituée sous l'entière responsabilité du demandeur auquel il appartient de démontrer la conformité de son projet avec la réglementation en vigueur, sa compatibilité avec la sensibilité de l'environnement, et la protection de la santé et de la sécurité publiques.

Avec les effectifs demandés, une procédure d'autorisation sera nécessaire :

FIGURE 2: NOMENCLATURE DE L'INSTALLATION CONCERNEE PAR LE PROJET ET DES ANNEXES PRESENTES SUR LE SITE LA REVERDIERE :

Rubrique ICPE concernée	Exploitation soumis à autorisation au titre des ICPE pour :
	- I
3660 a) Volailles :	130 900 emplacements

Cadrage réglementaire de l'activité future (avec les installations annexes) :

Site	Rubrique	Caractéristique de l'activité	Nombre de structure	Capacité totale	Régime de classement
	3660.a	Volailles	3	130 900 emplacements	А
La Dánardiàna	2160	Stockage grain	8	149 m³	NC
La Réverdière	4718	Stockage des gaz inflammables liquéfiés	4	9.05 T	D
1432		Stockage de fuel	1	1500 L	NC
	2910	Chaudière à bois	1	550 KW	NC

A : Autorisation

NC : non concerné (en dessous des seuils de déclaration ICPE)

Après projet, le site de « La Réverdière » sera classé dans la rubrique 3660.a, « élevage intensif de volailles de plus de 40 000 emplacements », avec autorisation d'exploiter pour 130 900 emplacements volailles. Elle devra donc se conformer à la directive IED.

Cet effectif correspond à la situation la plus contraignante en termes de nombre d'emplacements en présence simultanée sur le site.

L'exploitation relèvera de la rubrique 3660.a « Elevage intensif de volaille » conformément à la directive IED, la procédure pour obtenir le droit d'exploiter doit donc passer par une enquête publique.

Le rayon géographique concerné par cette enquête est déterminé de la manière suivante : Sont concernées toutes les communes dont le territoire se trouve dans un cercle de rayon de 3kml de rayon autour des limites des futurs bâtiments volailles en projet ainsi que toutes les communes comportant des terres recevant les effluents produits dans ces bâtiments.

Dans le cadre du projet du GACE LA PLUME, elle s'étend sur le territoire de 5 communes : Saint Maurice Etusson, Argentonnay, Genneton, Clere sur Layon, Lys sur Layon.

Le site sera également soumis à déclaration au titre des ICPE pour :

- le stockage de gaz : 9.05 T de stockage maximal

II.2. Fonctionnement du site d'élevage La Réverdière

LES BATIMENTS

Après projet, le site d'élevage « La Réverdière » comprendra 3 bâtiments avicoles et un hangar de stockage fois et fourrage (litière) :

- B1 : composé de deux salles d'élevage de 550 m² et 480 m² : bâtiment existant
- B2: 1200 m²: bâtiment existant
- B3: 1800 m²: bâtiment en projet
- hangar de stockage d'une capacité de 830 m³

Après-projet, la surface totale d'élevage sera de 4030 m².

Le projet nécessite un permis de construire pour le bâtiment en projet.

LES ANNEXES

Trois cuves à gaz sont présentent sur le site et étaient utilisées avant la mise en service de la chaudière au bois. Elles restent disponibles pour les deux bâtiments existants en cas de nécessité. Seul le bâtiment en projet sera chauffé au gaz, alimenté par une cuve de 3.2T.

Dans la situation avant-projet, il n'y a aucun stockage de fuel sur le site La Réverdière. Il se fait sur le site « La Blinière ». Un groupe électrogène est monté sur le tracteur et amené sur le site en cas de coupure d'électricité.

Dans le cadre du projet, un groupe électrogène automatique sera mis en place, avec un réservoir intégré, sans cuve à fuel (autonomie de 12 heures). L'installation d'une cuve à fuel est prévue, d'une capacité de 1500 L, sa cuve est double paroi. Cette cuve se trouvera dans un local technique ou elle seule sera présent, à proximité des compteurs EDF et eau.

Ce groupe électrogène ne servira qu'en cas de panne de l'alimentation électrique. Son utilisation sera donc ponctuelle et occasionnelle.

Le projet nécessite l'installation de 3 silos aériens supplémentaires pour le stockage des aliments de 20 m³ chacun. Le stockage d'aliment sur le site d'élevage s'élève donc à 149 m³ en comptant les 5 silos déjà présents.

Le fumier est évacué directement à la sortie des bâtiments à la fin de chaque bande. Il est stocké en bout de champ par les préteurs de terre (sur les terres réceptrices) ou épandu directement.

L'ELEVAGE

Le GAEC LA PLUME est spécialisé dans l'élevage de volailles, élevés en bâtiment en total claustration (poulets, dindes, cailles, pintades), selon la diversification de la production demandée par le groupement. La production de volailles est planifiée suivant les demandes du groupement.

Sur le site La Réverdière, le B1 produit des poulets ou des pintades, et le B2 produit des poulets ou des dindes.

Dans le cadre du projet, une alternance de production de poulets et de dindes est prévue dans le nouveau bâtiment B3, et une demande de production de cailles est demandée dans la salle d'élevage du bâtiment existant B1 se situant à plus de 100 m des tiers (à distance réglementaire).

Il s'agit d'une production de volailles de chair, les poussins sont livrés à l'âge d'un jour et sont élevés dans le bâtiment jusqu'à l'âge d'abattage.

Un vide sanitaire de minimum deux semaines sera réalisé entre deux bandes de volailles. L'élevage de poulets sera conduit en bande unique pour l'ensemble des bâtiments produisant du poulet. La livraison des poussins et l'enlèvement des volailles seront réalisés en même temps dans les bâtiments.

La densité maximale sera de 23 poulets/m², 18 pintades/m², 91 cailles/m², ou 7.5 dindes/m².

La conduite d'élevage ne sera pas modifiée, les volailles sont élevées en total claustration, sur litière de paille.

Les modes de ventilation et de chauffage ne seront pas modifiés. L'alimentation en eau sera réalisée à partir du réseau d'adduction en eau potable pour tous les bâtiments.

L'EAU

Dans le cadre de son fonctionnement futur, l'exploitation sera approvisionnée en eau par le réseau public uniquement (Val de Loire).

La quantité d'eau prélevée sur le réseau public correspondra à 4440 m³/ an pour l'abreuvement et 265 m³ /an pour le lavage, soit 4705 m³/an au total.

LA CONDUITE

La conduite d'élevage ne sera pas modifiée, les volailles sont élevées en total claustration, sur litière de paille. La litière utilisée est produite par les cultures de céréales de l'exploitation et achetée.

III. GESTION DES EFFLUENTS

III.1. Présentation des types d'effluents produits

Le GAEC LA PLUME possède 3 plans d'épandage distincts, un par site d'élevage. Le plan d'épandage correspondant au site de La Réverdière comprend uniquement des terres mises à disposition par deux exploitations voisines : le GAEC LES CIGOGNES et le GAEC LA BARAUDERIE.

En effet, le GAEC possède 31.70 ha de terres agricoles qui sont exploitées (cultures ou prairies) et sont utilisés pour l'épandage des effluents produits par un autre site d'élevage du GAEC LA PLUME (site le Retord).

Le fumier de volailles produit par l'élevage du site La Réverdière sera exporté vers 2 exploitations voisines. Les surfaces de ces deux exploitations sont les suivantes :

	SAU:	Surface épandable :
GAEC LA BARAUDERIE	326.30 ha	283.94 ha
GAEC LES CIGOGNES	188.98 ha	166.34 ha

III.2. Le stockage des effluents

Le fumier de volailles sera exporté vers chacun des préteurs de terre directement en sortie de bâtiment, il sera ensuite stocké en bout de champ par les préteurs de terres, sur leurs parcelles.

Les eaux de lavage du bâtiment en projet et des bâtiments existants seront intégrées au fumier car il s'agit d'un bâtiment sur sol en terre battue, tout comme les bâtiments existants, le lavage se fera avant évacuation du fumier.

A noter qu'une fosse de récupération des eaux de lavage de 250 m³ est prévue dans le cadre du projet pour pouvoir stocker les eaux de lavage si le sol du bâtiment est bétonné par la suite comme prévu, les canalisations vont être passées et un trottoir d'1 mètre sera réalisé dans le bâtiment.

Il s'agira d'une fosse géomembrane, étanche. Lorsque la fosse sera pleine, elles seront pompées puis épandues sur les terres du GAEC LA PLUME, elles ne seront en aucun cas déversées dans le milieu.

Le fumier produit sera stocké au champ par les préteurs de terre, il s'agira de fumier non susceptible d'écoulement. Pour le stockage de ce produit au champ, les préteurs de terre respecteront les conditions de stockage suivantes :

- lors de la constitution du dépôt au champ, le fumier tient naturellement en tas, sans produire d'écoulement latéral de jus ; il n'y a pas de mélange avec des produits différents n'ayant pas ces caractéristiques ;
- le volume de dépôt est adapté à la fertilisation des îlots culturaux récepteurs ;

- le tas est constitué de façon continue pour disposer d'un produit homogène et limiter les infiltrations d'eau ;
- le tas n'est pas mis en place sur les zones où l'épandage est interdit ainsi que dans les zones inondables et dans les zones d'infiltration préférentielles telles que failles et bétoires ;
- la durée de stockage ne dépasse pas 9 mois ;
- le tas n'est présent au champ du 15 novembre au 15 janvier seulement dans le cas d'un dépôt sur prairie, sur un lit de 10 cm de paille ou dans le cas de couverture du tas ;
- le retour du stockage sur un même emplacement n'intervient pas avant 3 ans ;
- l'ilot cultural sur lequel le stockage est réalisé, la date de dépôt du tas et la date de reprise pour épandage sont indiqués dans le cahier d'enregistrement des pratiques.
- le tas est conique et ne dépasse pas 3 m de hauteur. Le tas sera couvert à compter du 11 octobre 2017 au plus tard afin de le protéger des intempéries et empêcher tout écoulement latéral de jus.

III.3. L'épandage

L'exploitation possède 31.51 ha de Surface Agricole Utile dont 30.74 ha de terres épandables pour valoriser les effluents produits sur l'exploitation. Cette surface reçoit les effluents produits sur un autre site d'élevage du GAEC LA PLUME, le site Le Retord. Elle ne suffit pas pour épandre en plus les effluents produits sur le site La Réverdière. La totalité des effluents produits sur La Réverdière sera donc exportée vers les terres de deux préteurs de terre : le GAEC LA BARAUDERIE et le GAEC LES CIGOGNES.

Les quantités d'azote et de phosphore produites sur le site d'élevage de La Réverdière seront de 18936 unités d'azote et de 12548 unités de phosphore dans la situation de production la plus contraignante. Cela représente 653 T de fumier de volailles par an au maximum (avec N=29, norme COMIFER).

Les conventions d'exports sont donc établies avec un export annuel de de 363 T de fumier de volailles vers le GAEC LA BAURAUDERIE, et 290 T vers le GAEC LES CIGOGNES. Ces deux exploitations respectent avec ces quantités de fumier reçues le seuil réglementaire de la pression en azote (170 kgN/ha de SAU) et l'équilibre de la fertilisation en azote et en phosphore.

IV. ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET SON EVOLUTION

Ce paragraphe présente une description de l'état actuel de l'environnement, dénommée « scénario de référence » et de son évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de son évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet.

IV.1. La faune et la flore

Figure 4 : recensement des espaces protégés dans l'environnement du projet

Zonage des milieux naturels reconnus	Distance Zone/projet	Code	Dénomination
	1.9 kml du projet En bordure du parcellaire	540015619	Bois d'Anjou
	2.2 kml du projet 0.9 kml du parcellaire	540014424	Etang du Repenou
	2.5 kml du projet En bordure du parcellaire	520004465	Etang de Beaurepaire
	2.5 kml du projet En bordure du parcellaire	540015622	Bois de Beaurepaire
	2.5 kml du projet1.3 kml du parcellaire	540004424	Vallée de l'Argenton et de L'Ouere
ZNIEFF de type I (à moins de 5 km)	2.6 kml du projet 0.3 kml du parcellaire	540014423	Etang de la Grippière
	3.3 kml du projet 2.4 kml du parcellaire	540014423	Bois de la maisonette
	3.3 kml du projet 1.5 kml du parcellaire	520012922	Carrière de fiole et coteaux voisins
	4.1 kml du projet 3.5 kml du parcellaire	540015625	Bois de la Couarde
	5.9 kml du projet 0.9 kml du parcellaire	540014425	Etang de Maumusson
	9.7 kml du projet 5.9 kml du parcellaire	520004462	Etang de la Thibaudière
ZNIEFF de type II	2.5 kml du projet 1.3 kml du parcellaire	540007613	Vallée de l'Argenton et de L'Ouere
(à moins de 5 km)	4.0 kml du projet 12.0 kml du parcellaire	520004464	Massif forestier de Nuaille-Chanteloup
Arrêté préfectoral de protection du biotope	35.3 kml du projet 27.4 kml du parcellaire	FR3800450	Marais de Distré
Réserves Naturelles Protégées	19.6 kml du projet	RNN104/FR3600130	Réserve Naturelle Torcien
ZICO	37.3 kml du projet	00097 – PL 11	Vallée de la Loire de Nantes à Montsoreau
Natura 2000	2.9 kml du projet 1.8 kml du parcellaire	FR5400439 (SIC)	Vallée de l'Argenton
(à moins de 20 km)	23.5 kml du projet 15.7 kml du parcellaire	FR5202001 (SIC)	La cave Billard (Puy Notre Dame)

Le projet et le parcellaire épandable ne se superpose à aucun de ces périmètres. Certaines parcelles se situent en bordure du Bois d'Anjou, de l'Etang de la Grippière, de l'Etang de Beaurepaire et du Bois de Beaurepaire. Une parcelle se superpose au périmètre du Bois de Beaurepaire (ilot 33 du GAEC LA BARAUDERIE), mais celle-ci est en prairie permanente et ne reçoit aucun effluent, elle n'est pas épandue.

Un plan d'épandage a été réalisé sur la totalité du parcellaire concerné par le projet, une zone de protection de 35 m par rapport aux étangs a été prise en compte, excluant les épandages sur ces zones.

L'Etang de Beaurepaire étant une zone particulièrement sensible, en propriété du CREN, les précautions particulières seront prises en compte pour les épandages sur les terres situées à proximité : épandage en période de déficit hydrique, en quantité limité et dans le respect de l'équilibre de la fertilisation, des analyses de terres seront réalisées régulièrement afin d'épandre des quantités d'effluents au plus près des besoins et en prenant en compte les éléments présents dans le sol.

Le plus proche du site d'élevage est à 1.9 kml, il s'agit du « Bois d'Anjou », ZNIEFF de type 1.

L'habitat forestier dominant est une chênaie mixte à Chêne pédonculé et Chêne sessile, partiellement enrésinée en Pin maritime, qui fait place localement à des étendues de lande haute à Bruyère à balais; la présence de plusieurs étangs aux eaux acides, pauvres en substances nutritives et à niveau variable, ajoute à la diversité de l'ensemble. Dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt biologique de la zone se concentre sur sa richesse botanique et sur celle de son avifaune, puisque sur les 109 espèces de plantes recensées, 12 présentent un intérêt patrimonial fort au niveau régional, tandis que 8 espèces d'oiseaux nicheurs sont considérées comme rares/menacées en Poitou-Charentes.

Au niveau de la flore l'essentiel de la richesse botanique se localise dans ou en bordure des étangs où des eaux acides et claires hébergent des plantes aussi rares que l'Utriculaire citrine, une espèce carnivore attrapant de petits invertébrés à l'aide de pièges aspirants, ou le Myriophylle à fleurs alternes, tandis que des ceintures de végétation amphibie adaptées aux balancements saisonniers du niveau de l'eau abritent le Jonc hétérophylle et la Pilulaire à globules, une curieuse petite Fougère aquatique.

La faune abrite aussi plusieurs éléments remarquables, notamment en ce qui concerne les oiseaux ; plusieurs rapaces rares et menacés en Europe comme le Busard St Martin ou la Bondrée apivore utilisent les bois et les landes pour nicher et s'alimenter, tandis que le Pic noir, le plus gros et le plus rare des pics de France, s'est installé récemment sur la zone.

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la « Vallée de l'Argenton », il s'agit d'un Site d'Intérêt Communautaire. Il se situe à 2.9 kml du bâtiment en construction et 1.8 kml des parcelles épandables. A noter que c'est également une ZNIEFF de type 1 et 2.

Il s'agit d'éco-complexe de petites vallées encaissées dans les granites à biotite du socle paléozoïque (géologiquement parlant le site se trouve sur la bordure méridionale du Massif armoricain) associant des éléments géomorphologiques et des habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Ericacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc.

<u>Vulnérabilité</u>: Le système des corniches rocheuses est soumis à une évolution naturelle de la végétation des coteaux par le développement des fourrés. Le développement de fourrés arbustifs denses constitue un autre type de menace liée à la dynamique naturelle de la végétation avec la disparition du pâturage ovin traditionnel.

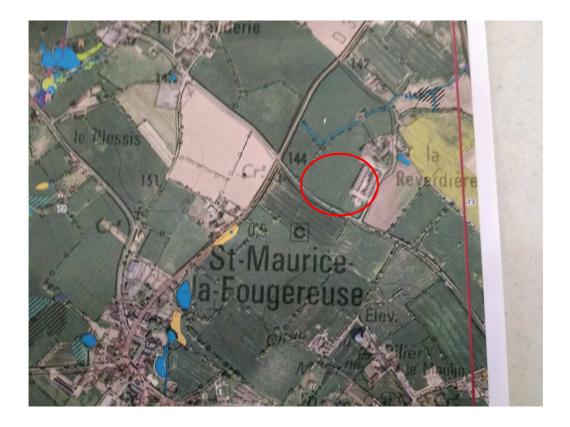
Les mares oligotrophes font partie de parcelles pâturées et sont donc exposées éventuellement à un piétinement ou un surpâturage.

Le projet de construction ne se trouve pas à l'intérieur du périmètre de ces zones sensibles, certaines parcelles liées au projet, qui recevront des effluents, sont en bordure de ces zones. Il s'agit de parcelles qui sont aujourd'hui déjà exploitée, cultivées et fertilisées depuis de nombreuses années. Nous pouvons considérer que le projet du GAEC LA PLUME ne sera pas impactant sur ces zones.

Conformément au SDAGE Loire Bretagne (2009-2015), les documents d'urbanisme doivent désormais intégrer les zones humides.

L'inventaire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique a été réalisé conformément aux modalités validées par le CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009.

A l'échelle du site d'élevage, aucune zone humide n'a été recensée sur l'emprise du bâtiment en projet :



Toutefois dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, une étude zone humide avec sondage a été réalisée à l'emplacement sur l'emprise du futur bâtiment.

Les résultats cette étude ont révélés que le futur bâtiment ne se superposait à aucune zone humide selon le référentiel de l'arrêté du 1er octobre 2009.

Evolution des milieux naturels dans le cadre de la mise en place du projet

Le projet du GAEC LA PLUME sur le site d'élevage La Réverdière nécessite la construction d'un nouveau bâtiment, ainsi qu'une aire de manœuvre et un chemin de contournement.

L'emplacement du futur bâtiment et de son aire de manœuvre est aujourd'hui en culture. Il ne s'agit pas d'une zone protégée, naturelle ou humide. Le projet se fait à proximité immédiate des bâtiments existants afin de regrouper tous les bâtiments.

Les haies existantes sur le site et autour du site sont conservées et régulièrement entretenues.

Dans le cadre du projet, afin d'améliorer l'intégration paysagère déjà existante du site, une nouvelle haie sera implantée.

Cette haie sera faite dans le cadre d'un programme de la Chambre d'Agriculture, il s'agira donc d'une haie bocagère qui s'intègrera au mieux avec le paysage et le caractère bocager du secteur : chênes, châtaigniers, frênes, noyers, prunelles, noisetiers...

Cette haie concernera un linéaire de 100 mètres et sera positionné au sud Est du site, de la façon suivante :



Sur le parcellaire dans son ensemble, l'activité du GAEC LA PLUME permet un maintien de l'activité agricole (culture et entretien des prairies).

La mise en place du projet induira l'épandage d'effluents d'élevage sur les cultures, déjà existant aujourd'hui. La totalité des effluents produits seront exportés vers les terres d'exploitations voisines, qui reçoivent déjà du fumier de volailles produit par le GAEC LA PLUME. Ces épandages seront réalisés dans le respect des calendriers réglementaires et des contraintes environnementales (pas d'épandage en bordure des cours d'eau, prise en compte des zones humides). Ils permettront une diminution de l'utilisation d'engrais minéraux. Ils ne seront pas responsables d'une évolution des milieux naturels.

Evolution probable en l'absence de mise en place du projet

En l'absence de projet, le GAEC LA PLUME continuera son élevage avicole avec les deux bâtiments avicoles existants actuellement sur le site La Réverdière, ainsi que de ses autres bâtiments avicoles, sur les sites La Blinière et Le Retord.

L'exploitation de ses parcelles culturales et l'entretien de ses prairies se fera comme acutellement. La fertilisation des cultures se fera à l'aide du fumier actuellement produit sur le site Le Retord et à l'aide d'engrais minéraux, comme cela est le cas aujourd'hui.

L'export du fumier se fera vers les mêmes exploitants que dans le cadre du projet, avec les quantités de fumier produites avant-projet.

Le contexte sur les parcelles de l'exploitation et des préteurs de terre ne tend pas à évoluer différemment en l'absence de projet, le type d'effluents épandu, l'assolement et le mode des exploitations resteront identiques.

Au lieu-dit « La Réverdière », deux habitations tiers sont présentes, le reste du hameau est constitué des bâtiments d'élevage du GAEC LA PLUME. En l'absence de l'exploitation du bâtiment en projet, le

site resterait identique, avec l'élevage existant dans les deux bâtiments existants. Le terrain où doit être construit le bâtiment resterait exploité en culture ou en prairie, comme aujourd'hui, avant-projet.

IV.2. Les sols

Le parcellaire épandable qui recevra les effluents produits sur le site de La Réverdière a fait l'objet d'une étude agro-pédologique afin de déterminer l'aptitude des sols à l'épandage. Cette étude jointe en annexe permet de caractériser les sols.

Il apparait que les sols des deux exploitations réceptrices des effluents issus du site La Réverdière sont essentiellement limoneux ou limono sableux.

La plupart sont sains, ils restent filtrants et sont saturés en eaux moins de deux mois par an, on les considère comme peu hydromorphes. Certaines parcelles sont plus hydormorphes, notamment sur le parcellaire du GAEC LES CIGOGNES, ces parcelles sont conservées en prairies permanentes, non épandues. Ces parcelles ont été classées en aptitude 1.

Les sols sont semi profonds, de l'ordre de 90 à 120 cm généralement. Ils sont assez riches en matière organique, cela permet de capter les éléments fertilisants et limiter le lessivage.

Certaines parcelles ont une pente importante, également dans le parcellaire du GAEC LES CIGOGNES, les parcelles ayant des pentes de plus de 7 % ont été classées en aptitude 0, exclues de l'épandage. Il s'agit également de parcelles conservées en prairies permanentes.

La surface à exclure de la surface épandable du plan d'épandage du fait de son aptitude 0 à l'épandage est de 5.73 ha pour le GAEC LES CIGOGNES.

Aucune parcelle du GAEC LA BARAUDERIE n'a été classée en aptitude 0 à l'épandage, certaines sont néanmoins classées en aptitude 1 du fait de leur hydromorphie.

Après étude de l'aptitude des sols à l'épandage, la Surface Potentiellement Epandable totale des deux exploitations regroupées (surface à disposition pour l'épandage des effluents produits par le GAEC LA PLUME sur le site La réverdière) est donc de 444.55 ha au lieu de 450.28 ha.

Une estimation du risque érosif a également été réalisée sur l'ensemble du parcellaire épandable. D'une manière générale, le risque est nul à très faible, principalement lié à la présence de nombreuses prairies et de nombreuses haies sur l'ensemble du parcellaire.

Evolution dans le cadre de la mise en place du projet

Avec l'augmentation de sa production, le GAEC LA PLUME exportera la totalité du fumier produit vers deux exploitations voisines, comme cela est le cas dans la situation avant-projet.

Les distances réglementaires seront respectées.

En hiver, un couvert végétal sera maintenu sur l'ensemble des parcelles, du GAEC LA PLUME et des préteurs de terre.

L'apport régulier de fumier permettra de maintenir un taux de matière organique dans le sol.

Evolution probable en l'absence de projet

En l'absence de projet, l'évolution des sols ne seraient pas significative car le fonctionnement des cultures et de la fertilisation n'évolue que très peu dans le cadre du projet. L'assolement des terres

concernées par l'épandage reste identique, les exploitants apportent déjà de l'engrais organique sur ces terres avec l'apport de fumier de volailles produit par le GAEC LA PLUME.

IV.3. L'eau

Le site de La Réverdière se situe dans le bassin versant du Layon-Aubance, sous bassin Layon Amont. Le parcellaire épandable se situe sur 2 bassins versants :

- Bassin versant du Layon Aubance
- bassin versant du Thouet

Au niveau des SAGEs, il en est de même, le site d'élevage se situe sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets mais le parcellaire épandable se situe dans le périmètre de deux SAGEs :

- SAGE Layon Aubance Louets
- SAGE du Thouet

Le site d'élevage et donc l'emplacement des futurs bâtiments ne se situent pas en zones humides identifiées par la commune, ceci d'après l'inventaire réalisé sur celle-ci.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, une étude zone humide avec sondage a été réalisée à l'emplacement du futur bâtiment. Les résultats cette étude ont confirmé que l'emprise du futur bâtiment ne se superposait pas à une zone humide selon le référentiel de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Le territoire du SAGE comprend la masse d'eau souterraine FRGG024 « Bassin Versant du Layon Aubance », sur laquelle se situe le site d'élevage « La Réverdière » ainsi qu'une partie du parcellaire épandable.

L'autre partie du parcellaire se situe sur la masse d'eau voisine : celle du « Bassin Versant du Thouet », FRGG032.

Le projet est positionné sur la masse d'eau superficielle du Layon Amont de « Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys », code FRGR0526.

Le projet ne se situe dans aucun bassin versant eau potable. Les deux plus proches sont les suivants :

- bassin Ribou Verdon
- bassin du captage du Le Langeron

Il s'agit de captages « Grenelle », ce sont des captages menacés par les pollutions diffuses et devant faire l'objet d'efforts supplémentaires de protection de leur aire d'alimentation avec la mise en place de mesures agroenvironnementales.

Ces captages d'eau potable font l'objet d'un arrêté préfectoral fixant son périmètre de protection ainsi les dispositions visant leur protection et les conditions de leur exploitation.

Le site d'élevage se situe à plus de 23 kml du périmètre de protection du captage Le Longeron. Le projet n'aura pas d'incidence sur ces bassins de captage.

Evolution dans le cadre de la mise en place du projet

Le projet du GAEC LA PLUME nécessite une nouvelle construction et un aménagement de terrain agricole, non urbanisé :

- construction d'un bâtiment de 1950 m² extérieur au total
- aires de manœuvre avec chemin de contournements associés : aux alentours de 3400 m².

Les eaux pluviales qui s'écouleront du nouveau bâtiment seront interceptées par des fossés drainants puis redirigées ainsi vers les fossés existants, puis vers le milieu naturel.

L'alimentation en eau des bâtiments en projet sera réalisée à partir du réseau d'adduction en eau potable, il n'y aura aucun prélèvement par forage.

La consommation en eau annuel avant-projet est de l'ordre de 2880 m³ et sera de l'ordre de 4705 m³ après-projet, soit une augmentation de 1825 m³ (surface utile de bâtiment d'élevage supplémentaire de 1800 m²). Cette augmentation ne sera pas significative sur le prélèvement de la ressource en eaux par le biais de forage car l'alimentation se sera uniquement par le réseau public.

L'épandage de matières organiques sur les parcelles cultivées ou en prairies sera réalisé dans le respect des préconisations réglementaire et du plan de fumure qui définit les quantités à apporter en fonction du besoin des cultures.

L'évolution du contexte hydrologique (quantitatif et qualitatif) ne sera pas liée au projet.

Evolution probable en l'absence de projet

L'évolution du contexte hydrologique dans le secteur est principalement liée à la mise en place des objectifs du SAGE.

La politique du SAGE tend à améliorer la qualité des eaux et des milieux associés ainsi qu'à mettre en place une gestion quantitative plus maîtrisées.

IV.4. Le milieu socio-économique

Les bâtiments d'élevage du site "La Réverdière" sont situés à l'Ouest des habitations, à moins de 100 ml pour les bâtiments existants et à 200 ml pour le projet.

La production de cailles sa fera dans la salle de 550 m² du bâtiment B1 existant, elle est située à 125 m des habitations tiers les plus proches, elle se trouve à distance réglementaire.

Le hameau de « La Réverdière » se situe à l'écart des autres hameaux, à plus de 285 m des premières habitations du bourg de Saint Maurice la Fougereuse.

Ci-dessous le tableau indiquant les distances du projet par rapport aux tiers :

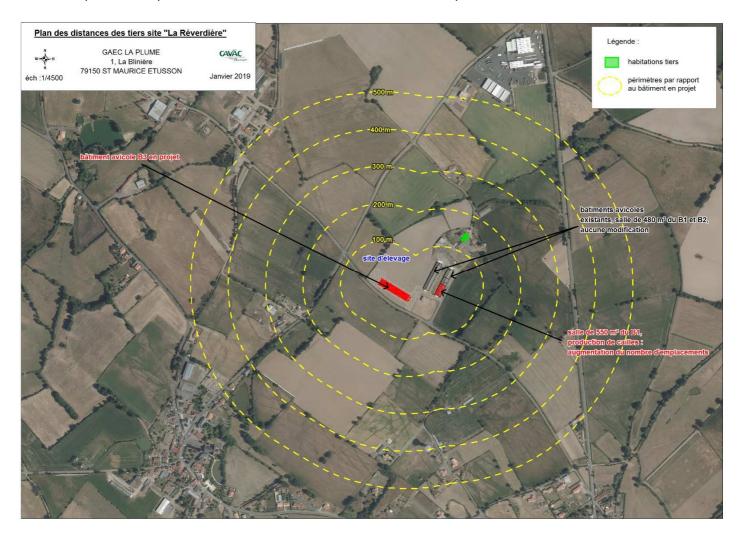
Hameau	Habitation	Occupation	Distance par rapport aux
			bâtiments en projet
La Réverdière	H1	Habitation tiers	200 ml au Nord Est
	H2	Habitation tiers	211 ml au Nord Est
	Н3	Habitation tiers	325 ml au Nord
Grasse	H3 Habitation exploitants 218 ml au Sud (218 ml au Sud Ouest
	H4	Habitation tiers	268 ml au Sud Ouest

A noter que l'habitation H3 située à 218 ml du projet est celle de l'un des associés du GAEC, Benjamin BRUNET.

Les autres habitations sont à plus de 400 ml.

L'habitation tiers la plus proche des bâtiments est située à 200 ml du bâtiment en projet.

La commune ne possède pas de PLU (sa rédaction est en cours), les constructions sur son territoire relève du Règlement National d'Urbanisme. Les distances réglementaires d'implantation sont respectées, un permis de construire relatif à la demande a été déposé.



Saint Maurice Etusson est une nouvelle commune existante depuis le 1^{er} janvier 2016, issue du regroupement des deux communes Saint Maurice La Fougereuse et Etusson. En 2013, la commune comptait 888 habitants au total.

En 2015, la commune de Saint Maurice Etusson comptait 94 entreprises actives sur son territoire, dont 42 entreprises du secteur agricole soit 44,7%.

La commune est en zone AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et AOP (Appellation d'Origine Protégée – label européen) pour le beurre Charentes Poitou (AOC depuis 1979 et AOP depuis 2009) et Maine Anjou.

Evolution dans le cadre du projet

Il s'agit d'une extension d'un élevage existant, il n'y aura pas de nouvelle habitation sur le site dans le cadre de la mise en place du projet. La conduite d'élevage qui sera appliquée, identique à celle d'avant-projet, sur le site permet de limiter de façon conséquente les nuisances pouvant être ressenties par le voisinage. De plus, située en milieu agricole, l'activité n'est pas de nature à compromettre le maintien de la population sur place.

En revanche, il y aura une évolution positive pour l'activité agricole, en permettant le développement de l'exploitation du GAEC LA PLUME. C'est une évolution positive d'une exploitation agricole et donc de la filière agricole.

Le projet ne causera pas d'évolution sur le périmètre AOC ou IGP.

Evolution en l'absence de projet

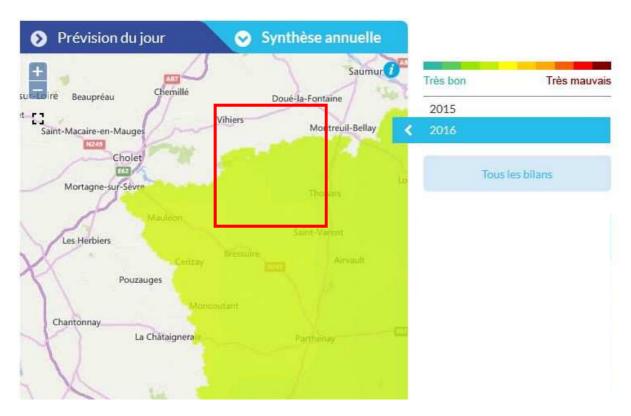
Le hameau se situe en campagne, à environ 300 m du bourg de Saint Maurice La Fougereuse. Deux habitations tiers sont présentes sur ce lieu-dit. Les associés du GAEC n'habitent pas sur ce site (l'un deux habite tout de même sur un hameau voisin, à 218 ml du projet), il n'y aurait aucune évolution concernant les habitations sur site en l'absence de projet. La situation serait identique à celle d'aujourd'hui.

L'évolution démographique de la commune est à la baisse depuis de plusieurs années, malgré la proximité des pôles d'activités comme Bressuire, Thouars et Cholet. La Réverdière étant peu éloigné des axes de circulation, il est probable que la population se maintienne sur le site.

Concernant l'activité agricole, le contexte actuel tend vers une diminution du nombre d'exploitation. Toutes fois, la construction d'un nouveau bâtiment neuf associés aux deux existants, permet à l'exploitation de posséder des bâtiments récents et performants, qui pourront être revendu plus facilement.

IV.5. Qualité de l'air

Dans son rapport de 2016, ATMO Nouvelle Aquitaine présente une synthèse de la qualité de l'air pour la région. Par analogie et proximité, ces résultats peuvent être utilisés pour estimer la tendance dans le secteur du projet :



Sur cette zone, la qualité de l'air tant vers le bon.

Sur la commune, la qualité de l'air est classée « bonne », avec une tendance à l'amélioration pour les années futures :



Il peut arriver que l'on note un dépassement du seuil d'information pour les particules fines PM10, cela est lié à la présence de nitrate d'ammonium lié aux activités agricoles.

Evolution dans le cadre du projet

Le projet provoquera une augmentation de la circulation sur le secteur de La Réverdière. Cette augmentation concernera principalement des camions. Cette augmentation de la circulation sera associée à une augmentation des émissions de particules fines PM25 et des oxydes d'azote.

L'augmentation de la circulation est à modérer au vue de la circulation déjà existante sur les deux routes départementale menant au site d'élevage : la D33 située à 160 ml et la D748 située à 400 ml. Ces deux routes connaissent aujourd'hui une circulation de camions conséquente, en lien avec la présence de nombreuses exploitations agricoles sur ce secteur.

Les camions arrivant par la D33, les bâtiments avicoles du GAEC LA PLUME se situent à l'entrée du site d'élevage, à 100 m en amont des habitations tiers. Les véhicules nécessaires à l'activité de l'élevage s'arrêteront donc à plus de 100 m avant les habitations et ne passeront pas devant celles-ci.

L'activité de culture ne sera pas modifiée après projet. Le projet ne provoquera pas une évolution de la production de particules fines PM10 liée à l'activité agricole (voir calcul GEREP).

Evolution en l'absence de projet

Le contexte actuel sur la commune ne tend pas à une augmentation de la population, ni à un développement de l'activité industrielle. Le projet induira uniquement une augmentation de la

circulation routière (circulation des camions de livraison d'aliment, de livraison et d'enlèvement des volailles...), ce qui engendra une augmentation des particules polluantes dans l'air.

V. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTE DE MANIERE NOTABLE PAR LE PROJET

V.1. La population et la santé humaine

Deux habitations sont recensées sur le site de La Réverdière, il s'agit d'habitations tiers, elles sont situées à plus de 100 ml du bâtiment en projet (la plus proche est à 200 m) et à plus de 100 m de la salle d'élevage du bâtiment B1 dans laquelle une production de cailles est demandée, induisant une augmentation des effectifs aujourd'hui autorisés (125 m).

Le bourg de St Maurice Etusson se situe à 620 ml du projet (St Maurice La fougereuse), celui de Genneton à 5.6 kml, celui de St Paul du Bois à 5.5 kml, de Somloire à 7.8 kml et celui d'Argentonnay à 6.5 kml.

Seul le bourg de Saint Maurice Etusson se situe dans la zone d'exposition correspondant à un rayon de 3 km autour du projet.

A noter tout de même que ces bourgs comportent des établissements pouvant accueillir des populations sensibles : écoles, accueil périscolaire, logement pour personnes âgées.

V.2. La biodiversité

La nouvelle construction se fait sur le site d'élevage existant, à proximité des bâtiments existants. Il n'existe pas de sensibilité pour les milieux naturels ou la biodiversité sur le site d'élevage.

Le plus proche de la future construction sont :

- à 1.9 kml : zone ZNIEFF de type 1 « Le Bois d'Anjou »
- à 2.2 kml : zone ZNIEFF de type 1 « Etang de Repenou »
- à 2.5 kml : zone ZNIEFF de type 1 « Etang de Beaurepaire »
- à 2.5 kml : zone ZNIEFF de type 1 « Bois de Beaurepaire »
- à 2.5 kml : zone ZNIEFF de type 1 et type 2 « Vallée de l'Argenton et de L'Ouere »
- à 2.6 kml : zone ZNIEFF de type 1 « Etang de la Grippière »
- à 2.9 kml : zone Natura 2000 SIC « Vallée de l'Argenton »

Ces périmètres, non réglementaires, témoignent d'un intérêt faunistique ou floristique du secteur.

Le projet ainsi que le parcellaire épandable ne se superpose à aucun périmètre de zones environnementales sensibles. Certaines parcelles incluses dans le plan d'épandage s'y superposent mais elles ne sont pas épandue (non épandables ou prairies permanentes).

Le projet de construction ne se trouvant pas à l'intérieur du périmètre de ces zones sensibles et toutes les précautions étant prises par rapport à la zone sensible de l'Etang de Beaurepaire, nous pouvons considérer que le projet du GAEC LA PLUME ne sera pas impactant sur ces zones.

D'après l'inventaire zones humides réalisé par la commune, le site d'élevage ne se superpose à aucune zone humide. Toutes fois, certaines parcelles sont situées en zone humide. Ces sites sont favorables à

une biodiversité élevée. Elles peuvent être altérer par les pratiques agricoles : excès de fertilisation entrainant une modification de la végétation, drainage...

V.3. Les terres

Le GAEC LA PLUME possède trois sites d'élevage et 31.70 ha de terres agricoles. L'ensemble des terres exploitées par le GAEC est en secteur agricole et exploitées en culture ou en prairies. Il n'y aura pas de changement d'utilisation des terres.

Ces terres reçoivent les effluents produits sur le site d'élevage Le Retord, les effluents issus du site La Réverdière seront épandus sur des terres mises à disposition par deux exploitations voisines.

V.4. Le sol

Le sol peut être affecté par les activités agricoles :

- Erosion
- Pollution : lors de la fertilisation des cultures, stockage d'effluent, sur le site d'élevage...

V.5. L'eau

Les risques pour l'eau sont d'ordre qualitatif et quantitatif. Comme pour le sol, des pollutions peuvent altérer la qualité de l'eau. Dans le cadre d'un élevage, ce risque est lié à la fertilisation des cultures, le stockage des effluents, l'utilisation de produits phytosanitaire.

La mise en place d'un élevage implique l'utilisation d'eau pour l'abreuvement des animaux. Le futur bâtiment sera alimenté en eau uniquement grâce au réseau d'adduction d'eau public, tout comme les bâtiments existants.

V.6. L'air

La qualité de l'air peut être altérée par la production de poussière et l'émission de particules polluantes. Les principales sources de pollution liées à l'activité du GAEC LA PLUME sont la circulation des camions et l'épandage d'engrais et d'effluent.

V.7. Le climat

Les effets sur le climat concernent uniquement les gaz à effet de serre (GES), les principaux étant le méthane (CH4), le dioxyde de carbone (CO2) et le protoxyde d'azote (N2O).

Les principales sources d'émission et de fixation des GES proviennent des animaux, du mode de stockage des déjections, des fertilisants organiques et minéraux, par la combustion des énergies directes (fioul, gaz, électricité...).

V.8. Les biens matériels

Sur le site de La Réverdière deux habitations sont présentes et habitées. Hors, elles se situent à plus de 100 ml du bâtiment en projet et en arrière des bâtiments avicoles existants. Seule la phase de construction du bâtiment pourrait engendrer des dégradations sur ces biens matériels. Cela reste peu probable car les artisans et camions n'auront pas nécessité de passer devant ces habitations.

Toutes les précautions seront tout de même prises pour éviter les perturbations et risques de dégradation.

De par son fonctionnement après la construction, le bâtiment en projet n'est pas susceptible d'affecter de manière notable des biens matériels.

V.9. Le patrimoine culturel

La commune de Saint Maurice Etusson ne recense aucun ensemble architectural remarquable bénéficiant d'une protection au titre de la législation sur les Monuments Historiques.

Aucun site archéologique n'est recensé à proximité du projet, ni de site inscrit ou classé (aucun sur la commune).

Le projet n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine culturel.

V.10. Le paysage

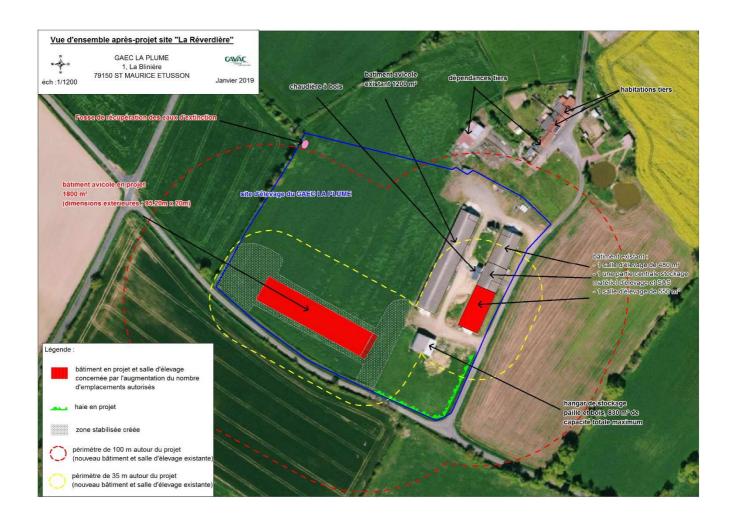
Le site d'élevage « La Réverdière » se situe en contexte agricole, dans le bocage Deux-Sévrien. Le site d'élevage est existant et intégré dans le contexte local.

Des haies sont présentes autour du site d'élevage, le long de la plupart des parcelles. Elles sont régulièrement entretenues.

Dans le cadre du projet, afin d'améliorer l'intégration paysagère déjà existante du site, une nouvelle haie sera implantée.

Cette haie sera faite dans le cadre d'un programme de la Chambre d'Agriculture, il s'agira donc d'une haie bocagère qui s'intègrera au mieux avec le paysage et le caractère bocager du secteur : chênes, châtaigniers, frênes, noyers, prunelles, noisetiers...

Cette haie concernera un linéaire de 100 mètres et sera positionné au sud Est du site, de la façon suivante :



VI. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATION

CIBLES		RISQUES	MESURES PRISES
		Animaux	Les volailles seront élevées en totale claustration et les éventuels cris sont contenus par la structure fermée des bâtiments. Les habitations tiers se situent à plus de 100 ml du bâtiment en projet (la plus proches est à 200 ml).
Population avoisinante	Bruit	Equipements et installations électriques	La pompe haute pression sera utilisée au moment du lavage des bâtiments volailles soit 7 à 8 fois par an, à des heures ouvrables. A faible tirage, la localisation des ventilateurs sur les parois latérales a l'avantage de diminuer la propagation du bruit qui est absorbé par la structure du bâtiment. En hiver les débits sont réduits à leur minimum. Le groupe électrogène se trouvera dans un local fermé. Il ne fonctionnera que très occasionnellement, en cas de défaillance du réseau d'alimentation EDF.
Engins agricole	Engins agricoles	Sur le site La Réverdière, trois bâtiments avicoles seront présents. Les engins utilisés seront principalement liés au fonctionnement des bâtiments. Les manœuvres (enlèvement fumier, apport litière) auront lieu en journée.	

		La Banatana da Maltanant et decentros.
	Camions de livraison /d'enlèvement	La livraison de l'aliment et des animaux aura lieu en journée. L'enlèvement des volailles aura lieu la nuit afin de diminuer le stress des animaux.
		Le site est organisé, les bâtiments poulets fonctionneront en bande unique afin de limiter les nuisances et les déplacements seront limités aux chemins gravillonnés.
	Présence des animaux	La ventilation dynamique des bâtiments volailles assurera le renouvellement suffisant de l'air et la réduction des émissions autour de l'exploitation.
Odeur	Gestion des déjections	Le fumier sera chargé directement en sortie de bâtiment, dans les 72 heures qui suivent l'enlèvement des volailles, pour être stocké au champ par les préteurs de terre ou directement épandu selon les dates d'enlèvement des volailles.
Vue	Réaménagement du site	Le bâtiment en projet se fera à proximité immédiate des bâtiments existant, qui sont déjà intégrés dans le paysage local. Les haies présentes sur le site et autour sont conservées et régulièrement entretenues.
Sécurité	Incendie	Les matériaux utilisés dans la confection du bâtiment seront de type « moyennement inflammables » et seront conformes à la législation régissant la sécurité contre l'incendie. Les aliments seront stockés dans des silos extérieurs indépendants. Aujourd'hui, aucun stockage de fuel n'est réalisé sur le site La Réverdière. La cuve à fuel principale est stockée à l'aide d'une cuve double paroi, dans un appentis prévu à cet effet, sur le site La Blinière. Dans le cadre du projet, une cuve à fuel supplémentaire de 1500 L sera mise en place sur le site La Réverdière, elle possèdera une double paroi et sera stocké dans un local spécifique à cette cuve. Un groupe électrogène sera mis en place sur le site dans le cadre du projet, il ne possède pas de cuve à fuel, il s'agit d'un groupe automatique qui a une autonomie de 12 heures. Les déchets inflammables assimilables aux ordures ménagères (emballage, papier, carton, plastiques) seront éliminés par le circuit des ordures ménagères. Le site disposera de moyens de lutte contre l'incendie adapté au risque (alerte, extincteurs conformes, borne incendie présente sur le site après projet, affichage des numéros d'appel d'urgence) Les véhicules de pompiers peuvent accéder facilement au site et aux bâtiments et peuvent tourner autour.
	Electricité	Contrôlées tous les 5 ans par l'assureur, les installations électriques répondent à la norme NF C15 100 relative aux locaux humides. Elles seront contrôlées tous les ans après projet car l'emploi d'un salarié est prévu.

				L'installation sera protégée contre les surintensités pour
				éviter les surcharges et les courts-circuits grâce à un
				parafoudre situé sur les bâtiments.
				Toutes les masses sont reliées à la terre.
				Un rapport de contrôle sera tenu à jour (dans le registre des
				risques).
				Les silos seront équipés d'un système d'ouverture de la
				trappe à partir du sol et de témoins de niveau.
			Chute des silos	L'échelle comportera des témoins de niveau et sera sécurisé
				sur toute la hauteur par une crinoline fixe sur toute la
				longueur.
				Pour le bâtiment en projet, une fosse de 250 m³ utile est
				prévue pour la future récupération des eaux de lavage et les
				eaux usées des SAS car dans l'avenir, il est prévu que le
				bâtiment soit bétonné, le lavage se fera alors après
		Fuite au niv	veau des bâtiments	évacuation du fumier.
				Les bâtiments sont couverts. Les eaux pluviales issues des
				toitures sont redirigées sans pollution vers le milieu grâce à
				des fossés drainants.
				Les produits présentant un risque de pollution seront stockés
				dans des bacs de rétention.
Pollution	ممام			Le fumier produit sera épandu sur les terres de 2 exploitations
	des			voisines. La quantité de fumier à exporter chez chacune a été
eaux		Risque de ruissellement vers les cours d'eau après épandages		prévue afin de respecter les seuils réglementaires de
				fertilisation en azote et en phosphore et de façon à respecter
				l'équilibre de la fertilisation afin de ne pas apporter plus d'effluents aux cultures qu'elles n'en ont besoin. Les
				épandages seront réalisés dans le respect du calendrier
				d'épandage en vigueur, à l'aide matériel adapté et en
				fonction de la météorologie. Le plan d'épandage des
				exploitations a été mis à jour et une aptitude des sols à
				l'épandage a également été réalisée.
		Risque de pollution de l'eau		L'alimentation en eau sera réalisée à partir du réseau
				d'adduction en eau potable pour la totalité du site d'élevage,
		par un forage	comme cela est le cas avant-projet.	
		Dágagaga	at d'ammanice	La ventilation suffisante et le renouvellement régulier de la
		Degagemen	nt d'ammoniac	litière permettront de réduire la production d'ammoniac.
Pollution	de			Le site d'élevage se situe le long d'une route goudronnée
l'air	ue			(communale) ce qui limite cette source de poussière.
1 4		Dégagemer	nt de poussières	Les bâtiments d'élevage seront de type fermé ce qui limitera
				la propagation de poussières résultant de la distribution
				d'aliments aux animaux.
				Au niveau des bâtiments, la désinfection et nettoyage régulier
				(après chaque période d'élevage) la présence d'un sas (zone
		•	est l'entrée dans	propre/zone sale) à l'entrée des bâtiments volailles
	0 0 1	permettront de maintenir de bonnes conditions sanitaires)		
	salubrité publique		teindre la santé des	A partir des déjections : pas de cadavres mélangés aux
publique			t dans certains cas	effluents d'élevage. Le GAEC LA PLUME a un contrat de dératisation avec une
	celles des hommes.			
			entreprise spécialisée. Elle intervient au minimum 4 fois/an et en cas de présence avérée de rongeurs.	

		L'éleveur prend par ailleurs le maximum de précautions
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		concernant l'entretien des bâtiments afin d'empêcher au maximum les rongeurs et les oiseaux d'avoir accès aux
		bâtiments où sont élevés les volailles.
		Les cadavres seront stockés dans un congélateur puis un bac
		d'équarrissage avant d'être repris par l'équarisseur.
		Les autres déchets seront éliminés via des filières de
		recyclage adaptées.
		Les vaccins sont assimilés à l'abreuvement des volailles. Il n'y
		donc pas de seringues à recycler.
		Seuls des professionnels interviendront sur le site. Le
		stationnement et la circulation seront facilités par la présence
		d'une zone de parking et des accès gravillonnés à tous les
		bâtiments.
		L'état sanitaire des volailles ainsi que les interventions seront
		renseignées dans une fiche d'élevage, transmise aux abattoirs
		et au groupement volailles.
		Cela permet de garantir la traçabilité du lot.
		La construction sera réalisée avec des matériaux et des tons
		neutres cohérents avec le paysage et le bâti existant. Les
		associés du GAEC portent une attention particulière à
Longuesago	Risque que l'élevage dénote dans le paysage existant	l'entretien du site, le site est et sera entretenu très
Le paysage		régulièrement. Une nouvelle haie sera implantée dans le
		cadre du projet, d'un linéaire de 100 m. Cette haie sera
		implantée à l'entrée du site d'élevage, elle permettra une
		meilleure intégration paysage des bâtiments avicoles.
	Risque de nuisances sur	L'élevage ne se trouve pas dans une zone de protection du
La faune et la	certaines espèces végétales et	patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.
flore	animales répertoriées	Les travaux seront réalisés dans un espace dédié à l'activité
	•	agricole et dans la continuité de l'existant.
		La régulation, le contrôle du chauffage et de la ventilation,
		l'isolation des bâtiments en projets a été étudiée de façon à
		permettre de réaliser des économies d'énergie et par conséquent de réduire les émissions de CO _{2.}
Le climat	Augmentation des gaz à effet	Les bâtiments en projet seront à proximité immédiate des
Le ciiiiat	de serre	bâtiments existants, ils seront exploités en bande unique
		pour la production de poulets, ce permettra de réduire la
		consommation d'énergies fossiles liée à de multiples allées et
		venues.
		Les bâtiments produisant du poulet seront approvisionnés en
Loc	Incidence sur la circulation	volailles et vidés en même temps (bande unique) ce qui
Les infrastructures routières		limitera l'augmentation des fréquences de circulation.
	-	Le site est accessible par voie départementale puis
Toutieres	Altération de la voirie	communale déjà régulièrement fréquentés.
		En cas d'arrêt de l'exploitation du GAEC, un plan d'action sera
la versia		suivi pour la remise en état du site en fonction des sources
La remise en état du site	Pollution	potentielles d'impact.
		Cela permettra de garantir la sécurité du site et la protection
		de l'environnement.